

STRATEGIE REGIONALE EMPLOI-FORMATION

Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait

SOMMAIRE

<i>FICHE 1</i>	<i>La Région engagée</i>	<i>p. 7</i>
<i>FICHE 2</i>	<i>Diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la société</i>	<i>p. 11</i>
<i>FICHE 3</i>	<i>Diffuser une culture de l'égalité femmes - hommes auprès des acteurs de la formation et du monde économique</i>	<i>p. 15</i>
<i>FICHE 4</i>	<i>Agir contre les discriminations pour favoriser l'égalité professionnelle....</i>	<i>p. 19</i>
<i>FICHE 5</i>	<i>Agir contre les violences et prévenir les comportements sexistes</i>	<i>p. 21</i>

En créant une délégation à « l'égalité professionnelle et à la qualité de l'emploi », la Région Bretagne a marqué sa volonté de mettre en place une politique innovante en direction des femmes et des hommes qui vivent, se forment et travaillent sur ce territoire breton.

Toutes les compétences politiques du Conseil régional sont ainsi sollicitées pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette préoccupation régionale s'est déjà traduite en actes. Par la mise en place du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne en mars 2005 et de ses trois ateliers, par l'organisation de la 1ère Biennale de l'égalité Femmes/Hommes en février 2006, la Région s'engage dans une politique qui ré-interroge l'ensemble des domaines de la vie. Loin d'être une affaire de spécialistes, l'égalité nous concerne toutes et tous. C'est à ce titre que l'institution, dans sa propre organisation interne, s'est elle-même engagée dans cette démarche.

Par ce plan d'actions « Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait », le Conseil régional souhaite réaffirmer cette volonté dans toutes ses dimensions et l'inscrire sur la durée. Les publics et l'ensemble des acteurs de la formation et du monde économique sont sollicités. Le Conseil régional, par la mise en place d'outils, par la définition d'actions précises, veut contribuer au débat tout en se mettant à la disposition de toutes et tous.

Objectifs

Assurer l'égalité professionnelle femmes - hommes dans l'organisation de la Région et lutter contre les autres formes de discrimination.

Modalités

- Favoriser la parité dans les instances de décision et dans l'organisation.

La Bretagne figure en-tête des régions respectant la parité, selon l'Observatoire National de la Parité.

Elle dispose d'un exécutif respectant la parité femme - homme.

Les vice-présidentes bénéficient de délégations dans des secteurs clefs du Contrat pour la Bretagne (Politique territoriale, Culture, Agenda 21, Agriculture, Mer, Tourisme, Patrimoine, Qualité de l'Emploi...).

La Région applique le principe de parité dans son administration interne, et dans les instances de concertation avec le Personnel. Ainsi, les comités techniques paritaires et les commissions administratives paritaires accueillent des représentantes et représentants de l'administration en nombre égal.

Dans l'organisation, la Région s'est fixée comme objectif d'atteindre l'égalité et la parité femmes - hommes sur les postes de management.

- Favoriser **l'égalité** par le recrutement.

Certains métiers de la Région Bretagne sont fortement sexués notamment celui des secrétaires - gestionnaires dans les services administratifs (98% de femmes) ou ceux des agents techniciens et ouvriers de service dans les lycées (85% d'hommes dans le corps de maîtrise, 80% de femmes dans le corps sans qualification).

La Région :

- ↳ mettra en place une **analyse précise sexuée** de la situation de l'administration régionale et des enjeux spécifiques de son administration, afin de dégager des axes de progrès.

Le bilan social sera enrichi de nouveaux ratios sexués, choisis avec pertinence sur la base des métiers, pour mesurer l'état d'avancement de ce chantier.

↳ encouragera les mesures visant un **accès égalitaire aux métiers**, en :

- favorisant la formation continue nécessaire à l'évolution de carrière : restauration collective - installations électriques, sanitaires et thermiques... pour les agents TOS sans qualifications techniques dans les lycées,
- favorisant la formation d'un agent souhaitant s'orienter vers un métier sexué dans lequel il/elle sera minoritaire, à grade équivalent,
- communiquant sur les métiers de la Région et les voies d'accès à ces métiers auprès de publics cibles : sensibilisation des garçons aux métiers de la gestion et du secrétariat, des filles aux métiers qualifiés en établissement scolaire,
- mettant en oeuvre des mesures d'accompagnement pour les agents d'un sexe minoritaire dans un métier très sexué : configuration des locaux, notamment sanitaires ; sensibilisation des équipes de travail d'accueil ; adaptation du poste de travail...,
- améliorant les conditions de travail pour permettre à tous d'occuper tous types de métiers.
- composant des jurys de recrutement mixtes et, le plus souvent possible, paritaires.

➤ Améliorer l'organisation du temps de travail et les conditions de travail pour lutter contre les discriminations.

↳ La Région sensibilisera les agents sur **les modalités existantes** d'aménagement du temps de travail pour favoriser l'égalité femmes – hommes :

- le temps partiel, et en particulier pour les hommes,
- les horaires variables,
- les modes de transports alternatifs à l'usage de l'automobile, notamment les transports en commun et le co-voiturage, dans le cadre du plan de déplacement « Plinder » mis en place en 2005. Ces formules permettent de diminuer le coût des trajets domicile -travail qui peut être un obstacle majeur à l'accès à l'emploi des femmes,
- les aides financière à la garde d'enfants qui ont été enrichis depuis 2004.

↳ La Région mettra en place un **groupe de travail composé d'agents** pour qu'elles et ils s'expriment sur les besoins.

En 2006, ce groupe de travail mènera une réflexion sur :

- les freins à l'accès à l'emploi ou à la progression de carrière se posant à l'un ou l'autre sexe,
- les dispositions mises en place pour favoriser la garde d'enfants, depuis deux ans,
- le développement de services à la personne sur le site de travail.

↳ La Région mettra en œuvre en 2006, une **Charte des relations de travail** pour prévenir les situations de souffrance au travail, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel.

Une commission d'analyse des situations de souffrance au travail sera constituée.

➤ Lutter contre les **autres formes de discrimination**.

↳ Promouvoir **l'égalité** des recrutements et des carrières.

La Région prendra des dispositions relatives à la lutte contre les discriminations raciales ou sociales. Elle encouragera la diversité des recrutements, par la formation et la sensibilisation de publics cibles à ses métiers et à leurs voies d'accès.

Diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la société

Objectif

La Région a fait de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de formation une de ses priorités.

L'objectif est de diffuser une culture de l'égalité au sein de la société. Cet objectif est transversal et concerne tous les stades de la vie. L'éducation et la formation participent aux fondements de cette démarche.

Modalités

- **Produire et diffuser** de la connaissance en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes eu égard à l'emploi et à la formation.

Il s'agit, en conformité avec la loi, de systématiser l'usage des indicateurs sexués chez les producteurs d'information et d'observation, de lancer des études sur ce champ et de capitaliser l'information existante.

Le développement d'une base de données régionales sexuées sur l'emploi et la formation, tous dispositifs confondus et la production d'informations sur le champ de l'égalité professionnelle seront inscrites dans le programme d'activités du GIP relation emploi-formation (GREF) à partir de 2006.

Des premiers éléments seront présentés lors de la biennale de l'égalité d'octobre 2007.

Toutes données concernant les services du Conseil régional de Bretagne seront dorénavant sexuées dans le cadre de la présentation des bilans sociaux.

- Créer des lieux **de débat, ouverts au grand public** et encourager les initiatives pour pratiquer l'égalité autour d'échanges, de mutualisations et d'innovations.

La Région Bretagne a installé le **Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes** en Bretagne en mars 2005. Cette nouvelle instance de concertation et de coordination valorise l'activité des associations, mutualise les expériences et encourage la réflexion collective. Elle est également force de proposition pour la mise en œuvre de politiques à promouvoir en faveur de l'égalité.

L'organisation de **Biennales de l'égalité femmes/hommes**, à l'initiative de la Région, est l'occasion de rendre visible le principe de l'égalité en :

- valorisant l'activité des associations et des organisations qui s'investissent en matière d'égalité depuis des années,
- favorisant les échanges et en aidant à la proposition d'actions qui alimenteront le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne et les politiques du Conseil régional.

➤ **Mobiliser** les lieux et instances de **concertation**.

L'éducation à la culture de l'égalité passe par une diffusion généralisée dans les instances de concertation.

La Région applique, depuis 2004, la parité dans les instances qui relèvent directement de sa compétence :

- ↳ l'assemblée régionale et son exécutif ont une composition paritaire depuis avril 2004. La Bretagne est la première région française à observer la parité dans son exécutif.
- ↳ le Conseil régional des jeunes qui rassemble les jeunes lycéens en formations générales et professionnelles ainsi que les apprentis a, lui aussi, une composition paritaire depuis 2005.

La Région poursuivra son implication en :

- ↳ favorisant sa représentation paritaire dans les instances où elle siège.
- ↳ mobilisant, sur les questions d'égalité :
 - Le Conseil Economique et Social Régional,
 - Le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
 - Les comités de coordination des Maisons de la Formation Professionnelle,
 - Les responsables d'établissements d'enseignement et de formation continue,et plus généralement, toutes instances où sont débattues des questions de formation.
- ↳ intégrant cette problématique dans les contrats d'objectifs signés avec les branches professionnelles auxquels seront associés les partenaires sociaux.

- **Mieux articuler** les temps de vie personnelle, professionnelle et citoyenne.

Cette articulation qui participe à une meilleure qualité de l'emploi pour les femmes et les hommes, nécessite de mieux appréhender l'ampleur des questions « périphériques » (transport, gardes d'enfants, logement) dans l'accès et le maintien dans l'emploi et la formation.

La Région produira pour la biennale de l'égalité d'octobre 2007, une synthèse des différentes études et expérimentations menées sur ce sujet.

Diffuser une culture de l'égalité femmes-hommes auprès des acteurs de la formation et du monde économique

Objectifs

- *Agir avec les établissements d'enseignement et de formation et les structures d'accueil :*
 - o *pour favoriser l'égalité femmes/hommes dans leurs organisations (responsabilité, salaires, accès aux promotions...),*
 - o *pour diffuser l'égalité auprès des publics accueillis dans les dispositifs de formation, d'orientation et d'accompagnement.*
- *Agir avec les entreprises et les partenaires sociaux pour une meilleure prise en compte de l'égalité dans l'emploi.*

Modalités

1- Etablissements d'enseignement et de formation et structures d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement (AIOA)

- **Favoriser l'égalité femmes-hommes dans les établissements d'enseignement, les organismes de formation continue, les centres de formation des apprentis et les structures d'accueil.**

Des actions d'appui conseil aux organismes, s'engageant dans une démarche d'égalité professionnelle au sein de leurs organisations, seront aidées par la Région qui capitalisera et communiquera sur les bonnes pratiques.

- Favoriser la **diffusion de l'égalité auprès des publics accueillis.**

La Région :

- ↳ intégrera des objectifs de sensibilisation des publics accueillis à l'égalité dans les cahiers des charges de ses dispositifs de formation. Cet élément rentrera dans l'appréciation de la proposition.
Une disposition analogue sera introduite dans les conventions avec les structures d'accueil à partir de 2007.

- ↳ demandera aux organismes de formation et aux structures d'accueil et d'accompagnement financés par la Région, la fourniture de données sexuées.
 - ↳ proposera, en concertation avec l'Etat, un plan de formation régional sur l'égalité à destination des enseignants, des formateurs et des conseillers chargés de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement.
 - ↳ facilitera la capitalisation et la mise à disposition d'outils d'information et d'orientation visant à promouvoir l'égalité professionnelle.
- Favoriser la **diffusion des actions allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'égalité et de la prévention des violences** et de toutes les formes de discrimination dans les établissements d'enseignement.
- ↳ Les objectifs de la charte Karta Bretagne prendront mieux en compte cet objectif.
 - ↳ L'Etat et la Région mobiliseront des actions dans le cadre de la **déclinaison régionale de la convention interministérielle du 25 février 2000** pour « la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif » signée le 8 mars 2005 en Région Bretagne. Cet effort sera poursuivi dans le cadre de la nouvelle convention interministérielle 2006-2011.
- Développer la recherche sur le champ de l'égalité.

La Région initiera des études et/ou accompagnera des bourses de recherche dans le cadre d'une convention de partenariat « pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne » avec l'Université de Rennes 2. Cette convention sera soumise à l'Assemblée en 2006.

2- Acteurs économiques

- Encourager toute **initiative pour la qualité de l'emploi et l'égalité professionnelle.**

Dans le cadre du Schéma régional de développement économique et d'une charte relative au développement de l'égalité professionnelle dans les entreprises bretonnes, la Région agira pour :

- ↳ Faire émerger les questions relatives à l'égalité professionnelle au sein de chaque entreprise bénéficiant d'une aide économique régionale. Cette stimulation du dialogue social contribuera à lutter contre les inégalités constatées.
- ↳ Généraliser la prise en compte d'objectifs d'égalité en introduisant sous forme de critères ou de clauses dans les dispositifs ou procédures contractuelles initiés ou associant la Région, notamment dans toutes les actions collectives organisées pour les entreprises.
- ↳ Sensibiliser les partenaires régionaux et les relais d'information à la prise en compte des principes d'égalité dans l'élaboration des projets d'entreprises.

La nouvelle génération des contrats d'objectifs « emploi formation », négociés entre l'Etat, la Région et les branches professionnelles, initiée en 2006, et qui se généralisera en 2007, prendra en compte l'égalité professionnelle.

- Favoriser la **mixité dans l'accès à l'apprentissage.**

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Etat le 27 juillet, la Région s'est engagée à moduler, dès 2006, les primes versées aux employeurs pour favoriser la mixité dans les métiers.

Un groupe de travail sera constitué avec les partenaires sociaux pour évaluer les effets de cette nouvelle disposition et proposer, le cas échéant, des évolutions.

Agir contre les discriminations pour favoriser l'égalité professionnelle

Objectif

Il s'agit de repérer les discriminations à caractère raciste, homophobes et relatives au handicap.

Modalités

- En matière de lutte contre les **discriminations à caractère raciste**.

La Région participera au groupe de travail mis en place par la commission régionale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (CRILD).

- En matière de lutte contre **l'homophobie** au travail.

La Région mènera une étude en 2006 sur les « réalités de l'homophobie au travail en Bretagne » poursuivant ainsi la réflexion engagée sur le repérage de pistes d'action, dans le cadre du groupe de travail « homophobie au travail » qu'elle a mis en place en 2005.

- En matière de **handicap**.

La Région proposera, dans le cadre de la convention Etat-Région-Agefiph (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), une adaptation de la politique régionale de formation des personnes handicapées dans le cadre de dispositifs de droit commun.

Agir contre les violences et prévenir les comportements sexistes

Objectifs

Les violences envers les femmes constituent un fait social qui concerne tous les milieux sociaux et culturels et toutes les tranches d'âge.

En France, près d'1 femme sur 10 est victime de violences conjugales, soit deux millions chaque année, six femmes en meurent chaque mois. Ce sont les 20-24 ans qui en sont les premières victimes.

L'éducation et la formation ont des rôles à jouer pour modifier les représentations stéréotypées, pour échapper au cantonnement des femmes et des hommes à des rôles et à un positionnement sexué dans la société.

Les violences faites aux femmes ont ceci de commun qu'elles reposent sur une discrimination fondée sur le genre.

La Région Bretagne a marqué sa préoccupation sur ce phénomène et affirme la nécessité d'une prise de conscience politique et d'une responsabilité publique en la matière.

Modalités

- Poursuivre et amplifier les actions engagées.
 - ↳ Poursuivre l'activité de l'atelier « Lutte contre les violences faites aux femmes » du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, en :
 - adaptant sa composition,
 - disposant de données et de connaissances sur les réalités des violences faites aux femmes en région Bretagne.
 - ↳ Poursuivre la **déclinaison régionale de la convention interministérielle du 25 février 2000** pour « la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif » signée le 8 mars 2005 en Région Bretagne qui met l'accent sur la prévention des violences et des comportements sexistes.

↳ Développer et mettre en valeur les actions conduites dans le cadre de la charte **Karta Bretagne**.

Cette charte proposée aux établissements scolaires, prend en compte au titre de la santé et de la qualité de la vie, les actions relatives aux situations et actes de violence.

↳ Aider les associations concernées par ce problème dans le cadre de la formation des bénévoles.

➤ Initier de **nouvelles** actions.

↳ Réaliser une étude sur les violences.

Une étude sera lancée en 2006. Cette étude permettra de mieux identifier la réalité des violences faites aux femmes en Bretagne, de donner la parole au(x) public(s) et aux associations, et de faire des propositions qui seront présentées à la prochaine biennale de l'égalité d'octobre 2007.

↳ Sensibiliser **les enseignants et les formateurs**.

La Région engagera, en concertation avec l'Etat, une démarche de sensibilisation accrue en direction de l'ensemble des enseignants et formateurs sur cette question. Le plan de formation régional sur l'égalité à destination des enseignants, des formateurs et des conseillers chargés de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement (*cf. fiche action 2*), intégrera une information ciblée sur cette problématique.

Une action spécifique dans le cadre des formations sanitaires et sociales sera proposée.

↳ Sensibiliser **l'ensemble des acteurs de la société**, dans les lieux de débat créés par la Région.

Cette sensibilisation participe à lever le tabou et permet d'exprimer une solidarité vis-à-vis des femmes victimes.